

# Compte-rendu du conseil d'école du 06 novembre 2018

I<sup>er</sup> trimestre 2018/2019

**Présents** : *Commission aux affaires scolaires* : M. Bieth (maire) – M. Ulrich (adjoint au maire) – Mme Leglantier  
*Comité des parents* : Mme Cachot – Mme Hyon – Mme Weber – M. Wurtz  
*Enseignants* : Mme Frey – Mme Braun – M. Dorffner – M. Jonas  
**Excusés** : Mme Ostermann – Mme Sunder – Mme Jeuch

La séance est ouverte à 16 h 50 et les points à l'ordre du jour sont successivement abordés.

## **1. Installation du Conseil d'Ecole**

Les élections cette année ont eu lieu le vendredi 12 octobre 2018 pour 4 sièges à pourvoir.

- 130 inscrits	- 101 votants	- 87 exprimés	- 14 nuls
<b>Les titulaires</b> élus sont :		<b>Les suppléants</b> sont :	
- Mme Weber (CE2/CM1 - CM1/CM2)		- M. WURTZ (CP/CE1)	
- Mme Cachot (CP/CE1)			
- Mme Jeuch (CM1/CM2)			
- Mme Hyon (CE2/CM1 - CM1/CM2)			

Le taux de participation à ces élections a été de 77,69%. Merci à tous les parents.

## **2. Les attributions du Conseil d'Ecole**

Un rappel est fait sur la composition, le fonctionnement et les attributions du Conseil d'Ecole : vote du règlement de l'école, informations et consultation du conseil pour tout ce qui concerne la vie et le fonctionnement de l'école (le projet d'école, l'hygiène, les rythmes scolaires, les horaires, les locaux, ...)

Le conseil d'école se réunit une fois par trimestre ou sur convocation exceptionnelle du directeur, du maire ou de la moitié de ses membres. Il se compose du directeur d'école qui est aussi son président, de M. le Maire ou son représentant et un conseiller municipal, les enseignants de chaque classe, les représentants des parents d'élèves... M. l'Inspecteur assiste de droit au Conseil d'école.

Il y a une réunion par trimestre, le 1er conseil doit se dérouler dans les 15 jours qui suivent les élections. Un procès-verbal est rédigé par la secrétaire de séance et est signé par le directeur et elle-même.

## **3. Règlement intérieur de l'école.**

Le règlement intérieur de l'école ne subit pas de changement cette année.

M. Jonas précise cependant un point du règlement, à savoir : l'article 2.5 intitulé '*Usage de biens personnels*' qui est revenu sur le devant de scène à la rentrée de septembre avec l'interdiction des téléphones portables à l'école.

Ce point est le suivant : '**Les cartes de jeux ou de collections, les jeux, les peluches, les gadgets, les portables sont interdits dans l'enceinte de l'école.**'

L'usage du téléphone portable est donc interdit dans les locaux de l'école ; il devra être éteint et rangé.

**Ce règlement intérieur est voté à l'unanimité.**

## **4. Projet d'Ecole (2015/2019) – Présentation et actions 2018-2019**

Le projet d'école est présenté au conseil d'école. Ce projet est élaboré en commun avec l'école maternelle et porte sur la période 2015 à 2018. Il est prolongé d'une année. Il est construit autour de trois axes académiques de référence :

Axe 1 : Assurer la mise en œuvre des **programmes** et la maîtrise du socle commun

Axe 2 : Prendre en compte **les besoins particuliers des élèves : difficultés et réussites**

Axe 3 : Garantir la **cohérence** des enseignements et la **continuité des parcours d'apprentissage de la maternelle au collège**

Les objectifs prioritaires et les actions développées dans ce projet s'inscrivent donc autour de ces trois axes.

Les écoles maternelle et élémentaire travaillent trois objectifs principaux qui sont :

- **Un objectif 'Etude de la langue'**  
Privilégier la maîtrise de la langue en utilisant les ressources de l'école et de la commune (médiathèque...)
- **Un 2<sup>ème</sup> objectif 'Vivre ensemble'**  
Favoriser le développement des compétences pour mieux vivre en société (éducation à la citoyenneté et à l'environnement)
- **Un 3<sup>ème</sup> Objectif culturel**  
Favoriser l'ouverture culturelle de tous les élèves pendant les trois cycles en vue de développer le plaisir d'apprendre

## **5. Classe de découvertes 2018/2019 et classes de cirque**

\* M DORFFNER partira avec sa classe du 19 au 24 mai à côté de Grenoble. Le voyage s'effectuera en bus. Les élèves feront du biathlon d'été et de l'escalade. Le coût s'élève à 10160 € donc 500 €/élève mais avec les actions de l'APE, il est demandé 180 € aux parents.

\* Mmes BRAUN et FREY feront une classe cirque du 13 au 17 mai à Achenheim. Le prix de revient est de 2700 €, soit environ 67 €/élève mais il sera demandé 50 €.

## **6. Projets (natation, Opéra, carnaval, kermesse...)**

### • **Natation à la piscine d'OSTWALD :**

Le cycle natation se fera à Ostwald, sur 14 séances, le lundi et vendredi du 7 janvier au 8 mars 2019, de 08h15 à 10h00.

La commune prend en charge le transport et les entrées des enfants + un maître-nageur.

### • **Sortie commune à toutes les classes**

→ **A l'Opéra** : : **Le garçon et le poisson magique**, le jeudi 10 janvier 2019 (théâtre musical)

Théâtre musical pour jeune public, d'après le conte Le Pêcheur et sa femme des frères Grimm, pour soprano ou mezzo-soprano et percussions

→ **Au Conservatoire Jeune Public** : deux spectacles du Conservatoire Jeune Public

**Je veux apprendre**, le vendredi 26 avril 2019

- **Sortie commune aux classes CE2-CM2 et CM1-CM2**

- **A l'Opéra : Le lac des cygnes**, le vendredi 11 janvier 2019 (ballet danse)

Le Lac des cygnes représente comme peu d'autres ballets l'image mythique de la danse académique de Tchaïkovski.

- **Au PréO : Déconnectés (danse)**, le lundi 21 janvier 2019

Les moyens de communication sont bouleversés par la technologie et deviennent une addiction pour l'homme qui cherche à tout prix à rester connecté. La danse est alors perturbée par ces moyens de communication avec les autres et avec le monde.

La consommation excessive d'écrans, nous externalise, fixe l'essentiel de notre attention en dehors de nous-même. Les distractions numériques nous coupent de la conscience de notre corps, du contact avec les autres, la nature et avec le temps qui passe.

- **Conférences Interactives**

Ces conférences ont lieu à l'école sur un thème choisi par chaque classe.

Le vendredi 1er février 2019 : Pour la classe de CM1-CM2 : **La reproduction animale**

Le jeudi 7 février 2019, pour les autres classes :

**Qu'est-ce que le temps (classe de Mme Frey)**

**Le monde des insectes (classe de M. Dorffner)**

**Ville ou campagne (classe de Mme Braun)**

- **La classe des CM1-CM2 devrait aussi bénéficier d'une animation 'Prévention routière'.**

- **Avec la médiathèque :**

Chaque classe se rend une fois par mois à la médiathèque le vendredi matin (thème commun : les contes traditionnels)

Comme tous les ans, avec le concours de la médiathèque, toutes les classes participent au concours des Incorruptibles (5 à 6 livres à lire + débat littéraire).

- **USEP**

Dans le cadre de l'USEP, les différentes classes vont participer au Cross à Ittenheim au printemps.

- **Journal de l'école :**

Comme chaque année, paraîtra au troisième trimestre un nouveau numéro de notre journal d'école sur **notre blog de l'école** ([www.ec-hangenbieten.ac-strasbourg.fr](http://www.ec-hangenbieten.ac-strasbourg.fr)).

- **Projets communs avec la maternelle :**

La cavalcade de carnaval avec la maternelle, suivie d'un goûter.

- **Différentes actions de vente cette année :**

L'association des parents propose des actions de vente pour soutenir nos deux écoles financièrement (vente de fromages, de miel, de chocolat pour la St Nicolas et Noël).

Nous envisageons de reconduire l'action crémation de sapins début janvier.

#### **7. Bilan financier de la coopérative scolaire**

Il y avait 4955€ sur le compte de l'école à la rentrée (5517,90€ en 2017). Les comptes ont été vérifiés par Mme WEBER cette année.

#### **8. Nomination de vérificateurs aux comptes de la coopérative scolaire**

M WURTZ se propose pour l'année prochaine comme vérificateur aux comptes.

**L'équipe éducative soulève le fait que certains parents se permettent de prolonger ou d'anticiper les vacances scolaires et/ou les week-ends et ceci de manière récurrente. L'équipe enseignante rappelle aux parents le devoir d'assiduité pour tout élève et de se conformer aux périodes de vacances inscrites au calendrier national.**

### **RAPPEL IMPORTANT POUR LA SECURITE DE TOUS**

**IL EST INTERDIT DE CIRCULER OU DE DEPOSER SON ENFANT DEVANT L'ECOLE AUX HORAIRES D'ENTREE ET DE SORTIE DES ELEVES**

La séance est levée à 18h00.

La secrétaire

Mme Esther FREY



Le directeur

M. Pierre JONAS

